



Communiqué de presse

Paris, le 23 novembre 2017

APPEL POUR UNE REPRESENTATION NATIONALE DES CPTS

Les syndicats signataires vont se rencontrer le 29 novembre prochain pour présenter les statuts du regroupement des CPTS dans une fédération dont l'objet est de réunir l'ensemble des acteurs qui souhaitent s'impliquer dans ce nouveau mode d'organisation des soins de ville. Ils demandent d'ores et déjà rendez-vous à la Ministre de la Santé Agnès BUZYN pour lui présenter cette fédération.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), inscrites maintenant dans la loi, permettent aux acteurs de soins de ville (soins de premier recours, de deuxième recours, en articulation avec le médico-social) de mieux structurer le parcours de soins et de santé des patients au plus près de leur domicile. Elles doivent permettre également un maintien à domicile dans de bonnes conditions, ainsi qu'une meilleure articulation avec les secteurs des soins avec hospitalisation.

Ces CPTS sont le lieu de la coordination entre les médecins généralistes et les autres spécialistes, les autres professionnels de santé et le secteur médico-social qui améliorent la prise en charge des patients et évitent un recours excessif aux structures d'hospitalisation. C'est donc un enjeu majeur pour l'avenir des soins de ville et de notre système de santé solidaire.

Partout en France, de nombreuses CPTS sont en train de se constituer ou commencent à fonctionner, grâce à l'implication d'acteurs pionniers et des URPS dans les territoires. Aujourd'hui, elles peuvent se réunir pour :

- échanger et partager entre elles sur les difficultés rencontrées et les solutions mises en place ;
- échanger des outils qui pourraient être communs à plusieurs CPTS ;
- avoir une représentation pour intervenir auprès des pouvoirs publics d'un point de vue technique sur les problèmes spécifiques de ces CPTS.

Conscients de l'enjeu majeur pour l'avenir des soins de ville, les syndicats signataires ci-dessous appellent chaque CPTS existante ou en projet à participer à cette fédération des CPTS où elles seront les acteurs décideurs. Conscients de leurs responsabilités les syndicats signataires sont prêts à apporter leur concours et leur aide à ce regroupement national des CPTS. Les syndicats représentatifs proposent de s'y associer sous forme d'une commission interne à vocation consultative et pluri syndicale, sans pouvoir décisionnaire dans cette fédération.

Dr Jean-Paul ORTIZ
Président de la CSMF
06 07 86 08 83

Dr Jean-Paul HAMON
Président de la FMF
06 60 62 00 67

Dr Philippe CUQ
Co-président du Bloc
06 08 91 86 82

Dr Claude LEICHER
Président de MG France
06 25 20 01 88

Dr Philippe VERMESCH
Président du SML
06 09 55 77 24